SECTION E — CONSTRUCTIONS FIXES

E04 BÂTIMENT

E04C **ÉLÉMENTS; MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION** (pour ponts E01D; spécialement conçus pour isolation ou autre protection E04B; éléments utilisés comme auxiliaires pour la construction E04G; pour les mines E21; pour tunnels E21D; éléments structurels ayant un champ d'application plus large que l'industrie du bâtiment F16, particulièrement F16S)

1/00 **Eléments de construction en forme de blocs ou autre pour la construction de parties de bâtiments** (de relativement faible épaisseur E04C 2/00; éléments de construction de forme allongée, conçus pour supporter des charges E04C 3/00, p.ex. colonnes ou piliers E04C 3/30; fabrication ou matériaux de construction de maçonnerie, de pierre ou similaires B28, C03, C04; éléments pour le revêtement des routes E01C; structure générale des bâtiments E04B, p.ex. murs E04B 2/00, planchers E04B 5/00, toits E04B 7/00, plafonds E04B 9/00; éléments structurels spécialement conçus pour cheminées ou autres conduits incorporés E04F; éléments spéciaux pour fours ou fourneaux F24B, F27D) **[5]**

1/39 • caractérisés par des adaptations particulières, p.ex. servant à loger des conduites, à former des frises, des corniches ou des tablettes, à ancrer des sablières ou des dormants de portes, pour claustra

1/40 • constitués d'éléments de différents matériaux, p.ex. composés de couches de différents matériaux ou de pierres avec un matériau de remplissage ou des intercalaires isolants

1/41 • • composés de matériau isolant et de béton, de pierre ou d'un autre matériau analogue à la pierre supportant la charge **[6]**

1/42 • de verre ou autre matière transparente

2/00 **Eléments de construction de relativement faible épaisseur pour la construction de parties de bâtiments, p.ex. matériaux en feuilles, dalles ou panneaux** (matériaux ou fabrication, voir les endroits appropriés, p.ex. B27N, B29, D21J; fabriqués sur place E04B; spécialement conçus pour l'isolation ou autre protection E04B 1/62; structures portantes de planchers E04B 5/02, E04B 5/16; toits constitués de dalles auto-portantes E04B 7/20; éléments de couverture de toit ou analogues E04D 3/00; pour le revêtement ou la finition E04F 13/00)

2/02 • caractérisés par des matériaux spécifiés (translucides E04C 2/54)

2/04 • • en béton ou autre matériau analogue à la pierre, en ciment d'amiante (E04C 2/26 a priorité; matériau ou fabrication B28, C04)

2/06 • • • renforcé

2/08 • • en métal, p.ex. tôles (E04C 2/26 a priorité)

2/10 • • en bois, fibres, copeaux, tiges de végétaux ou analogues, en matières plastiques, en produits mousse (E04C 2/26 a priorité)

2/12 • • • en bois plein

2/14 • • • • armé

2/16 • • • en fibres, copeaux, tiges végétales ou analogues

2/18 • • • • avec des ligatures métalliques, des armatures ou analogues

2/20 • • • en matières plastiques

2/22 • • • • armées

2/24 • • • lamellaires et composés de matériaux couverts par plusieurs des groupes E04C 2/12, E04C 2/16, E04C 2/20

2/26 • • composés de matériaux couverts par plusieurs des groupes E04C 2/04, E04C 2/08, E04C 2/10 ou de matériaux couverts par un de ces groupes avec un matériau non spécifié dans l'un de ces groupes

2/28 • • • combinaisons de matériaux entièrement couverts par les groupes E04C 2/04 et E04C 2/08

2/284 • • • au moins un des matériaux étant isolant **[6]**

2/288 • • • • composés de matériau isolant et de béton, de pierre ou d'un autre matériau analogue à la pierre **[6]**

2/292 • • • • composés de matériau isolant et de tôle **[6]**

2/296 • • • • composés de matériau isolant et de matériau en feuilles non métallique ou non spécifié (E04C 2/288 a priorité) **[6]**

2/30 • caractérisés par la forme ou la structure (translucides E04C 2/54)

2/32 • • formés d'un matériau ondulé ou cannelé analogue à des feuilles; composés de couches de ce genre avec ou sans couches d'un matériau plat en feuilles

2/34 • • composés de plusieurs éléments séparés analogues à des feuilles (E04C 2/32 a priorité; entretoises pour parois de cavités E04B 2/44)

2/36 • • • séparés par des bandes de matériaux disposées transversalement, p.ex. panneaux alvéolaires (éléments alvéolaires ou à autre dessin pour produits stratifiés B32B)

2/38 • • avec nervures, rebords ou similaires fixés dessus, p.ex. panneaux structurés (concernant l'assemblage avec d'autres panneaux ou éléments pour former une structure, voir les endroits relatifs aux structures correspondantes, p.ex. E04B 2/00)

2/40 • • constitués d'un certain nombre d'éléments plus petits reliés entre eux de façon rigide ou mobile, p.ex. reliés par emboîtage ou par un genre de charnière

2/42 • • Grilles; Panneaux grillagés (éléments d'armature E04C 5/00; grilles encastrées E04F 19/10; grilles en général F16S 3/00)

2/52 • • avec adaptations particulières pour usages auxiliaires, p.ex. servant au logement de conduits (E04C 2/54 a priorité; éléments en forme de bloc pour ces adaptations particulières E04C 1/39; structures de planchers incorporant des tuyauteries E04B 5/48)

2/54 • Eléments translucides en forme de dalles (planchers pour le passage de la lumière E04B 5/46; plafonds translucides ou ajourés E04B 9/32, E04B 9/34; couvertures de toit translucides E04D 3/06, E04D 3/28)

3/00 Eléments de construction de forme allongée, conçus pour supporter des charges (en tant qu'aides à la construction E04G)

3/02 • Poutrelles; Solives, fermes ou structures analogues à des fermes, p.ex. préfabriquées; Linteaux; Traverses (E04C 3/38 a priorité; pour les structures caractérisées par des parties mobiles, séparables ou repliables E04B 1/343)

3/04 • • métalliques (E04C 3/29 a priorité; en tant qu'armature E04C 5/06; fabrication B21)

3/06 • • • à âme substantiellement pleine, c. à d. non découpée (E04C 3/10, E04C 3/11 ont priorité)

3/07 • • • • faits, en partie au moins, d'un matériau plié ou en bandes déformées autrement, ou encore en forme de feuille

3/08 • • • à âme découpée, p.ex. à âme formée d'éléments analogues à des barreaux; Fermes métalliques en treillage (E04C 3/10, E04C 3/11 ont priorité)

3/09 • • • • faits, en partie au moins, d'un matériau plié ou en bandes déformées autrement, ou encore en forme de feuille

3/10 • • • précontraints

3/11 • • • à bords supérieurs et inférieurs non parallèles, p.ex. fermes de toit (poutres en arc ou cadres de portiques E04C 3/38)

3/12 • • en bois, p.ex. avec armatures ou tirants (E04C 3/292 a priorité)

3/14 • • • à âme substantiellement pleine, c. à d. non découpée (E04C 3/17, E04C 3/18 ont priorité)

3/16 • • • à âme découpée, p.ex. fermes (E04C 3/17, E04C 3/18 ont priorité)

3/17 • • • à bords supérieurs et inférieurs non parallèles, p.ex. fermes de toit

3/18 • • • avec armatures de métal ou tirants

3/20 • • en béton ou autre matériau analogue à la pierre, p.ex. avec armatures ou tirants (éléments d'armature E04C 5/00)

3/22 • • • composés d'éléments réunis en ligne

3/26 • • • précontraint (E04C 3/22, E04C 3/29 ont priorité; pièces de précontraint E04C 5/08)

3/28 • • en matériaux non couverts par les groupes E04C 3/04-E04C 3/20

3/29 • • formés d'éléments de différents matériaux

3/292 • • • les matériaux étant du bois et du métal

3/293 • • • les matériaux étant de l'acier et du béton (béton avec armatures internes ou tirants E04C 3/20)

3/294 • • • • du béton combiné avec une structure en treillis débordant latéralement hors de l'élément (treillages légers utilisés comme armature E04C 5/065; comme partie d'une structure de plancher E04B 5/23)

3/30 • Colonnes; Piliers; Arcs-boutants (non conçus pour être chargés en bout E04C 3/02; poteaux, mâts, en tant que structure indépendante E04H 12/00)

3/32 • • en métal (E04C 3/36 a priorité)

3/34 • • en béton ou autre matériau analogue à la pierre, avec ou sans éléments de coffrage permanents, avec ou sans armature interne ou externe, p.ex. recouvrements métalliques (E04C 3/36 a priorité)

3/36 • • en matériaux non couverts par les groupes E04C 3/32 ou E04C 3/34; constitués d'une combinaison de deux ou plusieurs matériaux

3/38 • Poutres en arc ou cadres de portiques (poutres droites susceptibles de flexion E04C 3/02; tentes ou abris provisoires gonflables, en général E04H 15/20)

3/40 • • en métal (E04C 3/46 a priorité)

3/42 • • en bois, p.ex. pièces de charpente pour toiture (E04C 3/46 a priorité)

3/44 • • en béton ou autre matériau analogue à la pierre, p.ex. avec armature ou tirant (E04C 3/46 a priorité)

3/46 • • en matériaux non couverts par les groupes E04C 3/40-E04C 3/44; constitués d'une combinaison de deux ou plusieurs matériaux

5/00 Eléments d'armature, p.ex. pour béton; Eléments auxiliaires à cet usage (composition du matériau C21, C22; aménagements des éléments d'armature, voir les classes correspondantes)

5/01 • Eléments d'armature en métal, p.ex. avec des revêtements rapportés **[5]**

5/02 • • de faible résistance à la flexion, c. à d. s'étendant essentiellement dans une ou deux dimensions

5/03 • • • avec échancrures, saillies, nervures ou analogues pour augmenter l'adhérence du béton

5/04 • • • Grillages (bases pour plâtrerie E04F 13/04)

5/06 • • de haute résistance à la flexion, c. à d. s'étendant essentiellement dans trois dimensions, p.ex. poutres en treillis

5/065 • • • Treillages légers, p.ex. avec éléments précoulés (treillages légers en général E04C 3/08, E04C 3/294)

5/07 • Eléments d'armature en un matériau autre qu'un métal, p.ex. en verre, en matière plastique (éléments métalliques avec des revêtements rapportés E04C 5/01) **[5]**

5/08 • Eléments spécialement adaptés pour être utilisés dans des constructions précontraintes

5/10 • • Gaines

5/12 • Dispositifs d'ancrage (outils ou méthodes de mise en contrainte E04G 21/12) **[5]**

5/16 • Pièces auxiliaires pour armatures, p.ex. pièces de séparation, étriers (outils pour relier les éléments d'armature E04G 21/12)

5/18 • • en métal ou substantiellement en métal

5/20 • • en matériau autre que le métal ou avec uniquement des parties métalliques additionnelles, p.ex. pièces de séparation en béton ou matière plastique avec des ligatures métalliques